

REGLEMENT

- 1 **DOMAINE DE VALIDITÉ** Les conditions ci-après s'appliquent au Gravel Tour 2017.
- 2 **PARTICIPANTS** En règle générale, tout le monde peut participer. La course se dispute en deux catégories : hommes et dames (3 dames au départ min.). Les courses sont ouvertes à tous ceux se sentant physiquement aptes à prendre le départ. Les inscriptions dans les catégories se font sur les sites web des organisations.
- 3 **PARCOURS ET COURSE** La course se dispute sur les parcours des courses de MTB. Les secteurs délicats seront indiqués par une signalisation spéciale Gravel Tour. La course de la Bergibike se disputera sur 36 kms au départ de Rossens. Pour l'Openbike la course se fera sur la petite boucle au départ de Granvillard. Pour la Coupe du Chasseron, il s'agit du petit parcours.
- 4 **VÉLO / EQUIPEMENT** L'athlète prend le départ avec un vélo de cyclocross ou un gravel, lequel doit être équipé de freins en bon état et d'un guidon courbé. Le choix des vitesses incombe à l'athlète. Les pneus de cyclocross sont à choisir par l'athlète (max 42 mm). En fonction de la météo la direction de la course pourra donner des recommandations. Les roues seront examinées sur place par la direction de la course et jugées „aptés“ ou „inaptés“. La direction de la course se réserve le droit d'empêcher le départ d'un participant, les motifs étant communiqués par elle. Le port du casque est obligatoire pour chaque athlète. Les vêtements appropriés peuvent être librement choisis. Toutes sortes d'assistance ou de moteurs sont strictement interdits.
- 5 **PRIX** Dans les catégories hommes et dames, les premiers coureurs classés (3 premiers) se verront remettre un lot.
- 6 **PROTÊT** Un protêt doit être soumis par écrit à la direction de la course au plus tard 30 minutes après la fin de la compétition. La direction de la course examinera le protêt au sein d'un jury et prendra sa décision, laquelle sera définitive et ne pourra plus être remise en question.
- 7 **EXCLUSION / DISQUALIFICATION** La direction de la course se réserve le droit d'exclure un coureur de la course si celui-ci se révèle antisportif ou ne suit pas les règles prescrites. En cas de non-respect du règlement, la direction de la course énonce une disqualification. Les coureurs exclus figurent en queue de classement avec la mention DNF.
- 8 **TAXE DE PARTICIPATION** La taxe d'inscription est fixée par l'organisateur en l'occurrence La Bergibike, l'Openbike et la Coupe du Chasseron. Infos sur leurs sites web.
- 9 **RESPONSABILITÉ** La participation à la manifestation se fait aux propres risques du participant. La couverture d'assurance incombe au participant. Par son inscription, le participant confirme et garantit qu'il est bien couvert par une assurance accident valable et actuelle. Le contrôle technique du vélo de cyclocross ou gravel par l'organisateur n'assure pas que celui-ci soit sûr du point de vue de son fonctionnement et qu'il réponde aux exigences de la Loi sur la circulation routière ; il est de la seule responsabilité du participant de s'assurer des points susmentionnés. La responsabilité de l'organisateur se restreint à la préméditation et à une faute grossière de sa part, à l'exclusion de tout autre responsabilité. La responsabilité de l'organisateur n'est pas non plus engagée vis-à-vis du personnel auxiliaire. Si, de l'avis de l'organisateur, le Gravel Tour est en danger pour des raisons de force majeure, il est en droit d'annuler, de mettre un terme ou d'interrompre l'excursion sans que sa responsabilité soit engagée et sans que le participant puisse faire valoir des droits de dédommagement directs ou indirects.
- 10 **PROTECTION DES DONNÉES** Par la présente, vous confirmez que les données personnelles fournies en relation avec le Gravel Tour sont correctes et actuelles.
- 11 **RÈGLEMENT** Sous réserve d'une modification de ce règlement par l'organisateur. D'éventuelles modifications seront signalées par écrit aux personnes concernées, ainsi que par écrit en préambule à la manifestation ou sur place.